

**République Française Département SEINE-ET-MARNE**

Registre des délibérations de Commune de Beaumont du Gâtinais  
séance du Jeudi 15 Septembre 2016

L'an 2016 et le 15 Septembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu autorisé par Madame La Sous-Préfète, SALLE DU CHATEAU, 3 Place de l'Eglise 77890 BEAUMONT-DU-GATINAIS sous la présidence de MONCEL Hugues Maire

**Présents :** M. MONCEL Hugues, Maire, Mmes : CHEVALLIER Charlotte, FOREST Christiane, LANGLOIS Danielle, LECHARME Sylvie, MM : GRÉGOIRE Stéphane (départ à 19h05), JAIRE Jean-Claude, LOUARN Jean-Marie, MARCHAND Alain, TANDÉO Pierre

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** GALLIANO Muriel donne pouvoir à MONCEL Hugues, MONCEL Lilas donne pouvoir à TANDÉO Pierre, CÔME Claude donne pouvoir à JAIRE Jean-Claude, SIMON Cédric donne pouvoir à GRÉGOIRE Stéphane (départ à 19h05)

**Absente excusée :** FROT Régine

**secrétaire de séance :** Danielle LANGLOIS

Date de la convocation : Vendredi 9 Septembre 2016

Date d'affichage : 09/09/2016

**OBJET DE LA DELIBERATION : Relais téléphonique sur Château d'eau**

Le Conseil Municipal examine la proposition des représentants du groupe SCOPELEC (FPS TOWERS) tendant à acquérir environ 300 m<sup>2</sup> d'un terrain communal en zone agricole (section ZC parcelle 1 au Chemin des Murailles) qui jouxte la zone industrielle afin d'y implanter un pylône de communications électroniques de 45 mètres de hauteur.

La proposition porte sur un achat pour un montant de 30 000 euros ou une location de 2 500 euros/an sur une durée de 12 années.

Monsieur le Maire a reçu un appel téléphonique d'un autre opérateur qui serait intéressé pour implanter le même équipement.

Le Conseil Municipal décide de surseoir à sa décision dans l'attente d'autres propositions et pour décider au mieux des intérêts de la commune.

**A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)**

**réf : 1-15/09/2016**

**OBJET DE LA DELIBERATION : Devis pour la pose de caméras dans le secteur de la salle polyvalente rue du Mail Est**

Considérant les nombreuses dégradations commises sur les arbres devant marquer la naissance des enfants, la casse sur le parking, sur l'abri bus et sur la salle polyvalente elle-même, le Conseil Municipal se résout à poser des caméras de surveillance et approuve le devis de la société THOP'ALARME pour un montant de 2 686,84 euros HT soit 3 224,21 euros TTC.

La dépense sera inscrite à l'article 2135 du Budget Primitif 2016.

**Départ de Stéphane GREGOIRE à 19h05 (avant le vote)**

**A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)**

**réf : 2-15/09/2016**

**OBJET DE LA DELIBERATION : Devis Placard future Mairie**

Le Conseil Municipal approuve le devis d'installation de placards de rangement dans la future mairie pour un coût total de 6 401,00 euros HT soit 7 681,20 euros TTC.

La dépense sera inscrite à l'article 2313 du Budget Primitif 2016

**A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)**

**réf : 3-15/09/2016**

### **OBJET DE LA DELIBERATION : Avenants future Mairie**

Entreprise	Avenant	Montant initial du marché		Moins-value		Nouveau montant du marché	
		Montant HT euros	Montant TTC euros	Montant HT euros	Montant TTC euros	Montant HT euros	Montant TTC euros
SOPIC (lot 5)	N°4	41 767,50	50 121,00	2 908,00	3 989,60	54 099,13	64 418,96
DEQUIROT (lot 6)	N°3	27 765,19	33 318,29	1 380,29	1 656,35	22 186,71	26 624,05

**A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)  
réf : 4-15/09/2016**

### **OBJET DE LA DELIBERATION : Livres bibliothèque non rendus**

Mesdames FOREST et GALLIANO font part du fait que certains emprunts de livres aux bibliothèques municipale et départementale ne sont pas rendus. Le Conseil Municipal décide donc que les livres non rendus seront facturés. Un règlement sera rédigé et remis à chaque lecteur.

**A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)  
réf : 5-15/09/2016**

### **OBJET DE LA DELIBERATION : Décision modificative budget de l'eau et de l'assainissement**

Le Conseil Municipal décide le vote de la décision modificative suivant du budget eau et assainissement.

Article 1641 : + 692 euros

Article 6611 : - 692 euros

**A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)  
réf : 6-15/09/2016**

### **AFFAIRES DIVERSES / COMPLEMENT DE COMPTE RENDU:**

Visite auprès de Madame Isabelle MICHARD, cheffe de l'unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine de Seine-et-Marne à Fontainebleau. Monsieur le Maire s'est rendu avec des adjoints afin de défendre le dossier de remplacement des menuiseries des écoles. Les élus souhaitaient remplacer en bois par des menuiseries en aluminium mais Madame MICHARD a refusé catégoriquement et a imposé de poser à l'identique.

A la suite de cette réunion, un compte rendu a été établi sur le champ et remis à Monsieur le Maire. Ont également été évoqués lors de cette réunion les différents dossiers d'infraction sur la commune. Le service a été complètement réorganisé et tous les dossiers seront traités dans le mois.

Le Club Gymnique adresse des remerciements à la Mairie pour l'attribution d'une subvention.

**Ecole** : 6 exercices de sécurité sont imposés par an : 3 exercices incendie et 3 PPMS

**Transport scolaire des élèves du collège** : des difficultés sont apparues depuis la rentrée : manque de place et retards. Le nombre d'élèves transportés est trop élevé par rapport à la capacité du car. Le Conseil Départemental a résolu le problème en déplaçant une partie des élèves de Beaumont du Gâtinais sur un autre circuit.

**Correspondant Défense** : Pierre TANDEO a été nommé membre de la réserve citoyenne. Les élus du Conseil Municipal lui adressent ses félicitations et le remercient pour son engagement

La séance est levée à 19h40

Le Maire, MONCEL Hugues

